

Compte rendu du CA CNFPT du 25 juin 2025

Le conseil d'administration du CNFPT, s'est tenu le 25 juin au siège de l'établissement 80 rue de Reuilly à Paris 12ème. La délégation Force Ouvrière était composée de Marion MARCAULT, Catherine DUBEE MUNTANER, Pierrick JANVIER, Dominique REGNIER, Katia VIDAL (conseillère technique) en présentiel, Nicole LEBORGNE et Mareïke JEANNENOT-LEMBLE en visio-conférence.

Déclaration de la délégation Force Ouvrière Conseil d'Administration du 25 juin 2025

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, cher(e)s collègues, cher(e)s camarades,

Depuis le dernier conseil d'administration du 2 avril dernier, malheureusement la situation politique de notre pays n'a guère évolué., le Gouvernement prépare un projet de loi de finance 2026 qui n'est pas acceptable car abordé sous le prisme de l'augmentation des dépenses de défense et de la réduction des déficits.

Pour Force Ouvrière Il est hors de question de subir une 3^{ème} année blanche consécutive de gel du point d'indice. Il est hors de question de subir de nouvelles suppressions de postes, restructurations ou fusions.

Comme nous ne pouvons pas admettre les attaques contre la fonction publique territoriale responsable, suivant les dires des uns et des autres, du déficit public

La volonté de vouloir trouver 40 milliards d'économies, amène ce gouvernement à réaliser des coupes budgétaires drastiques auprès des collectivités remettant en cause par la même le service public de proximité.

Les suppressions de milliers de postes, les non-remplacements des départs à la retraite, le gel du point d'indice, la baisse des dotations aux collectivités, la précarisation des emplois, la remise en cause du statut, la non-attractivité de la fonction publique territoriale, le projet de loi de simplification sont autant de sujets inquiétants et surtout inacceptables, qui inévitablement entraîneront des conséquences sur le fonctionnement de l'établissement.

Que dire de cette mascarade orchestrée par le premier ministre au sujet des retraites !

Quels mépris pour tous les salariés de ce pays ! surtout quand dans le même temps, à part l'augmentation des cotisations des employeurs, aucune des préconisations proposées dans les rapports des inspections générales ou du député DELAUTRETTE ne sont mises en œuvre et nous savons tous qu'agir uniquement sur le levier des cotisations ne règlera pas la situation financière de la caisse.

Quand dans le même temps, la réforme « Borne » continue de provoquer encore plus de dégâts notamment en termes d'absentéisme lié aux pathologies naissantes en relation directe avec le rallongement des carrières et continuer d'aggraver le nombre de départs à la retraite pour invalidité. A moins que ce soit devenu une méthode de management dans les collectivités ?

Concernant la formation, FO, pleinement engagée dans cette dynamique, tient à rappeler son attachement fondamental à une offre de formation, accessible à tous les agents de la fonction publique territoriale, sur l'ensemble du territoire. Cette mission constitue un levier essentiel d'égalité, de reconnaissance des métiers, d'adaptation des compétences et de soutien aux transformations des collectivités, nous vous en ferons un retour sur le point d'étape de la mission confiée à notre organisation syndicale.

Concernant le conseil d'administration de ce jour, plusieurs sujets prégnants feront l'objet d'interventions de notre part, notamment sur l'apprentissage et l'ENSOSP

Nous vous remercions de votre attention.

Rapport d'activité :

Lors de la commission de finance du mardi 24 juin, FO avait porté l'interrogation sur le taux d'annulation des formations. Cette réponse a été apportée dans la présentation du rapport et il est de 11% en 2023. Force ouvrière a ensuite relevé également le taux d'absentéisme constaté sur les formations d'intégration. Il semblerait que, ce soient les contractuels qui ne viennent pas à ces formations alors qu'elles sont obligatoires pour les statutaires. Il a été rappelé le rôle essentiel de cette formation pour la compréhension et la défense du statut.

1°) Apprentissage :

Le retour aux questions posées par Force Ouvrière depuis fort longtemps concernant le nombre de recrutement effectif des apprentis dans la FPT a été abordé. Toutefois, dans le rapport principal, ce chiffre reste flou. Force Ouvrière est intervenue en s'interrogeant et en réalisant une démonstration chiffrée plus précise en s'appuyant sur certains nombres de données.

Ce qu'il faut retenir, c'est une évolution marquante du nombre de contrats signés en 2022, avec 13 006 contrats tandis qu'en 2023, ce chiffre tombe à 8 141. Cette baisse significative s'explique, selon nous, par un resserrement des critères d'éligibilité au dispositif, conséquence directe du désengagement de l'état dans le dispositif de l'apprentissage.

Au regard des réponses de cette étude, 1 579 apprentis ont été recrutés à l'issue de leur contrat en 2022, contre 1 343 en 2023 ce qui fait pour 2022, un taux de recrutement de 12,1 % et pour 2023, un taux de 16,5 %.

Enfin, il est important de souligner que la majorité des recrutements concerne des apprentis titulaires de diplômes de niveau 3 ou 4, ce qui met en lumière le rôle essentiel de l'apprentissage dans l'accès à la fonction publique territoriale pour ces niveaux de qualification.

Nous appelons à poursuivre la réflexion sur l'attractivité de la fonction publique territoriale et demandons un point régulier sur l'efficacité de ce dispositif d'apprentissage.

2°) Budget complémentaire pour l'ENSOSP :

Un budget complémentaire est alloué à l'ENSOSP, pour : « *permettre à l'école de couvrir ses besoins de formations actuels* ».

Force Ouvrière s'interroge et réitère sa position déjà évoqué en conseil d'administration, à savoir :

« Si les formations techniques sont de grandes qualités et qu'il faille impérativement les conserver sur le site, les formations administratives pourraient être dispensées à l'INET, permettant aux officiers de sapeurs-pompiers de mieux s'intégrer au monde territorial et d'éviter ainsi de ne faire que de l'entre-soi. »

3°) Ressources Humaines de l'établissement :

Comme à chaque séance du conseil d'administration du CNFPT, les représentants Force Ouvrière dénoncent le recrutement de contractuels en lieu et place d'emplois statutaires.

Force Ouvrière réaffirme notre attachement au statut de fonctionnaire et rappelons que le recours aux contractuels doit rester strictement exceptionnel. Il est urgent de continuer à s'interroger sur l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale pour garantir des recrutements de fonctionnaires à la hauteur des besoins.

Handicap :

Force Ouvrière souhaite attirer l'attention sur le déroulement de carrière des agents en situation de handicap qui rencontrent encore trop souvent des difficultés pour bénéficier d'une promotion ou accéder à des postes à responsabilité. Il ne faudrait pas que leur handicap freine leur évolution professionnelle, malgré leurs compétences et leurs engagements.

4°) Point d'étape lettre de mission :

Initialement, notre organisation syndicale devait faire un point d'étape sur la mission qui a été confiée à notre organisation par le président. L'ordre du jour de ce conseil d'administration étant conséquent, il a été décidé de reporter la présentation lors du prochain CA.